

# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## Objectifs et politique d'investissement :

### Classification du FCP :

Diversifié

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Euro Valeur M. Son objectif de gestion, fondé sur le recours à un modèle propriétaire de type chartiste, diffère de celui du fonds maître dans la mesure où le FCP a recours aux marchés à terme, soit pour couvrir son exposition au risque actions en ramenant celle-ci à 0%, soit pour s'exposer à près de 100% à ce risque. En conséquence, ledit objectif vise à capter les potentialités financières des marchés d'actions des pays de la zone euro, en bénéficiant d'une exposition action flexible de nature à offrir une désensibilisation lorsqu'une phase baissière a été identifiée par le modèle. La stratégie du FCP vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'Eurostoxx en assurant une couverture du risque actions par des contrats futures. Cette stratégie a recours à un modèle assis sur une analyse chartiste (étude quantitative sur la base de données passées) des clôtures de l'Euro Stoxx 50 au dernier jour de chaque mois, afin d'identifier, à partir des sommets et des creux constatés, les périodes de baisse anticipée de cet indice de marché (correspondant aux périodes où le FCP sera vendeur de contrats futures afin de ramener à 0 l'exposition du fonds au risque action) et les périodes de croissance anticipée de l'indice de marché (correspondant aux périodes de rachat de ces contrats futures afin d'assurer une exposition du fonds aux actions alors proche de 100%).

### Caractéristiques essentielles :

Le FCP qui est un fonds nourricier sera investi en totalité dans le FCP maître Euro Valeur M et, à titre accessoire, en liquidités. Néanmoins, l'utilisation des instruments financiers sur les marchés à terme pourra modifier de manière importante l'exposition du FCP par rapport à un simple investissement en direct dans le FCP maître Euro Valeur M.

En effet, le FCP cherchera à se couvrir du risque actions en cas de phase baissière des marchés et à s'y exposer en phase de hausse. Il pourra en conséquence, selon lesdites phases, soit, à la variable d'ajustement nécessaire au respect des ratios réglementaires près, ne pas être exposé aux actions, soit y être exposé à près de 100%. Il est précisé que la couverture du fonds pourrait ne pas être parfaite compte tenu des contraintes liées au respect des ratios. Chaque fin de mois, le gérant confrontera le cours de l'indice de marché au modèle, afin de déterminer son choix d'exposition pour le mois suivant.

## Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

### Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque / rendement 7 en raison de la volatilité des marchés actions de la zone euro et dans une moindre mesure des marchés de taux.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

### Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

Il est précisé que le changement de phase (couverture ou exposition au risque actions pour le FCP nourricier) ne peut intervenir par application du modèle que chaque début de mois, une fois la stratégie de couverture/exposition déterminée pour le mois suivant, cette stratégie restera constante tout au long du mois.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que la position de couverture/exposition prise sur les futures sera faite en fonction des prévisions du modèle à un instant donné. Cette position restera inchangée durant le mois et cela sans tenir compte de l'évolution des marchés pendant ce temps. Cela implique que la position de couverture/exposition prise pourrait être contraire à l'évolution des marchés durant cette période, sans pour autant que cette position puisse être revue.

*Le portefeuille du FCP maître comprendra au minimum 75% d'actions cotées d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA.*

*Le portefeuille du FCP maître pourra également être investi jusqu'à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la zone euro. Les titres seront libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.*

### Indicateur de référence :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice Euro Stoxx® Large.

L'indice Euro Stoxx® Large est un indice construit à partir de grandes capitalisations boursières de la zone Euro (hors Grande-Bretagne) (dividendes réinvestis), établi et publié par la société Stoxx Limited.

### Modalités de souscription-rachat :

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque (32 avenue d'Iéna -75783 Paris Cedex 16).

- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11H00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée le dernier jour ouvré de la semaine à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

- Cette catégorie de part capitalise ses sommes distribuables.

### Autres informations :

- La performance du FCP résulte de l'évolution de la valeur des parts du FCP maître

- La durée de placement recommandée est de 5 ans

- **Risque de crédit :** l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité :** l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque lié aux instruments dérivés :** le recours aux instruments dérivés pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative plus importante que celle subie par les marchés.

- **Risque de contrepartie :** Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCP, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : [www.uff.net](http://www.uff.net)

## Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement |            |
|--|------------|
| Frais d'entrée   | 4% maximum |
| Frais de sortie  | Néant      |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

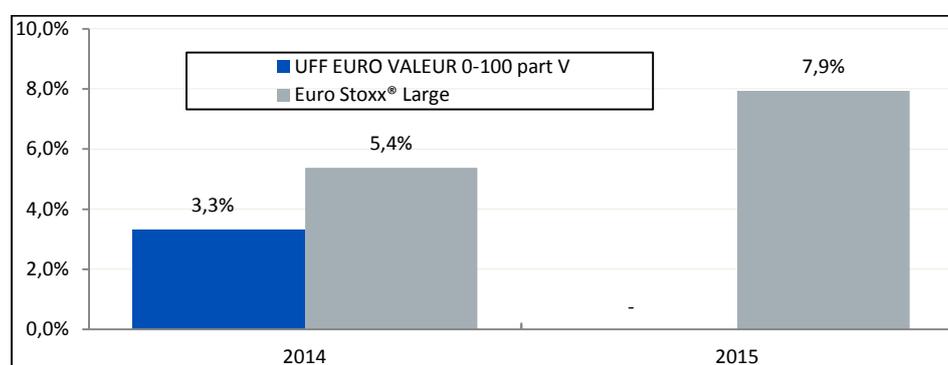
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet [www.uff.net](http://www.uff.net)

| Frais prélevés par le fonds sur une année                |           |
|--|-----------|
| Frais courants   | 1,58% TTC |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances |           |
| Commission de performance                                | Néant     |

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

## Performances passées :



Source : Aviva Investors France, Europerformance Engine

### Avertissements et commentaires :

Le FCP a été créé le 13/12/2013.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** CACEIS Bank France

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) de votre FCP ainsi que du FCP maître, sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

**Union Financière de France Banque**  
UFF Contact  
32, avenue d'Iéna- 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE  
Téléphone : 33(0) 810 732 732  
[www.uff.net](http://www.uff.net)

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : [www.uff.net](http://www.uff.net)

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 février 2016.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17.793.700 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 24-26 rue de la Pépinière, 75008 Paris.